

c

25 Juillet 1961

I476/Pers.

Requête.

A Monsieur HAKIZIMANA Ignace
Comptable-Adjoint
à
K I S E N Y I.

Monsieur le Comptable-Adjoint,

Me référant à votre lettre du 18.7.61, j'ai l'honneur de vous faire savoir que votre demande de mutation vers RUHENGARI n'est pas souhaitable étant donné que vous avez déjà commencé votre stage à KISENYI et qu'il serait contraire à l'intérêt du Service de devoir à nouveau modifier la situation du personnel à KISENYI et à RUHENGARI.

Je comprends votre désir de travailler de préférence dans votre Préfecture d'origine. J'essaierai de vous donner satisfaction dès qu'une occasion favorable compatible avec l'intérêt du Service, se présentera.-

Le Ministre
J.B.KWASIBO.-

}